

Imagine la futuralité

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 16 décembre 2025
DELIBERATION n°2025_12_01APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES
DES 17 JUIN 2025 ET 15 JUILLET 2025

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, également convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	31	35	
Quorum : 26			

Présents / Membres titulaires :

Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) – Christian BRUNIER – Raymond DESILLE – Micheline BERNARD – Eric BERNARDIN – Gilles GAY – Pascal TARDY – Christophe RAULT – Anne-Sophie DESCAMPS – Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE) – Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Kévin BAYNAUD) – Barbara GAUTIER – Christelle GRASSO – Marie France MORANT – François PELLETIER – Olivier DENECHAUD – Baptiste PAIN – Florence VILLAIN – Angélique PEINTRE – Pascal MAGINOT – Catherine MOREAU – Lydia BERETTI – Philippe BARITEAU – Jean Michel SOUSSIN – Bruno CALMONT – Philippe BODET – Valérie RIVÉ – Sylvie PLAIRE (a reçu pouvoir de Stéphane AUGE) – Thierry PILLAUD

Présents/ Membres suppléants :

Yannick BODAN

Absents :

Laurent ROUFFET (excusé), Joël LALOYAUX (excusé), Emmanuel JOBIN (excusé), Christophe FOLOPPE (excusé), Danielle BALLANGER (excusée), Didier TOUVRON (excusé), Steve GABET (excusé), David CHAMARD (excusé)

Jean-Yves ROUSSEAU, Éric GUINOISEAU, Emmanuel NICOLAS, Matthieu CADOT, Pascale BERTEAU, Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK

Secrétaire de Séance :
Jean-Michel SOUSSIN
Convocation envoyée le :
10 décembre 2025

Auteur de l'acte :	Jean GORIOUX, Président
Télétransmission en préfecture le :	22 DEC. 2025
n°:	017-200041614-20251216-2025_12_01-DE

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DES 17 JUIN 2025 ET 15 JUILLET 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de Monsieur Jean GORIOUX, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

A l'unanimité

- Approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 17 juin 2025, communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,
- Approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 15 juillet 2025, communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,
-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 17 décembre 2025

Le Président

Jean GORIOUX

Le secrétaire de séance

Jean-Michel SOUSSIN



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.